Corrigé et barème – Quelles sont les principales défaillances du marché ?

Externalités et coût social, biens collectifs et sous-investissement, biens communs et surexploitation, asymétries d'information (sélection adverse, aléa moral, absence d'équilibre) et instruments des pouvoirs publics.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spécialité SES 1re

Exercice 1 – Partie 1 — Mobilisation des connaissances ★★ *(4 pts)*

a) Un **bien collectif** est **non rival** (un usager de plus ne prive pas les autres) et **non excluable** (on ne peut pas empêcher les non-payeurs d'en profiter) : l'éclairage public, la défense nationale, le phare de Mill (1848). Chacun a intérêt à en profiter sans payer en comptant sur les autres : c'est le comportement de **passager clandestin**. Aucune entreprise ne peut alors couvrir ses coûts par des ventes : le bien n'est pas produit, ou en quantité insuffisante, alors qu'il serait utile à tous. C'est un **sous-investissement**, d'où son financement par l'impôt, obligatoire. (2)

b) Les deux sont des asymétries d'information. La **sélection adverse** porte sur une caractéristique cachée **avant** le contrat : à prime unique, l'assureur attire surtout les personnes qui se savent les plus exposées au risque ; la prime monte et les moins risquées partent (réponse : questionnaire, assurance obligatoire). L'**aléa moral** porte sur un comportement caché **après** le contrat : couvert, l'assuré relâche sa prudence (un automobiliste assuré tous risques conduit moins prudemment) ; réponse : franchise, bonus-malus. (2)

Le point clé — Toujours dire le mécanisme (passager clandestin, information cachée avant ou après le contrat) et sa conséquence, pas seulement la définition.

Exercice 2 – Partie 2 — Étude d'un document ★★ *(6 pts)*

a) D'après Santé publique France, la couverture à 5 mois passe de 35,5 % en 2017 à 88,8 % en 2022, soit $88{,}8 - 35{,}5 = \mathbf{+53{,}3\ points}$ (elle est multipliée par $88{,}8 \div 35{,}5 \approx \mathbf{2{,}5}$). L'essentiel se joue entre 2017 et 2018 : $75{,}8 - 35{,}5 = +40{,}3$ points, l'année où les premiers enfants concernés par l'obligation ont 5 mois. Chez les 15-19 ans, non concernés, la couverture progresse de 28,4 % à 43,8 %, soit $43{,}8 - 28{,}4 = \mathbf{+15{,}4\ points}$ ($\times$ 1,5 environ) : elle reste faible, sous la moitié. (3)

b) La vaccination produit une **externalité positive** : une personne vaccinée se protège et protège aussi son entourage, qui ne la rémunère pas pour cela. Chacun décidant seul en comparant son seul bénéfice privé à son coût (rendez-vous, crainte d'effets indésirables), la vaccination est **sous-produite** : en 2017, à peine plus d'un tiers des nourrissons sont vaccinés à 5 mois. L'**obligation**, une réglementation, impose la quantité socialement souhaitable : dès 2018, la couverture des nourrissons dépasse 75 %. À l'inverse, les 15-19 ans, non soumis à l'obligation, restent peu vaccinés. Une subvention (vaccin remboursé) agirait dans le même sens, par l'incitation. (3)

Méthode — Comparer des pourcentages : écarts en points de pourcentage, éventuellement coefficient multiplicateur ; citer la source et l'année.

Exercice 3 – Partie 3 — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire ★★★ *(10 pts)*

a) **Introduction.** Une défaillance du marché est une situation où le libre jeu de l'offre et de la demande n'alloue pas efficacement les ressources. En matière d'environnement, deux défaillances dominent : les externalités négatives (pollution) et la surexploitation des biens communs. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils les corriger ?

I. Faire supporter la pollution par le pollueur. Une pollution est une externalité négative : son coût externe s'ajoute au coût privé pour former le coût social, que le producteur ignore ; le prix est trop bas et la production trop forte (Pigou, 1920). Le droit français pose le principe **pollueur-payeur** (document 2) : les frais de la pollution « doivent être supportés par le pollueur », ce qui internalise l'externalité. Instruments : la **taxe pigouvienne** (taxe carbone créée en 2014), la **réglementation** (interdiction de l'amiante en 1997, normes d'émission), le **marché de quotas** (SEQE-UE depuis 2005), où l'autorité fixe la quantité et le marché le prix (Coase, 1960). Limites : acceptabilité (taxe bloquée à 44,6 € la tonne après les Gilets jaunes en 2018), prix du quota longtemps trop bas.

II. Empêcher la surexploitation des biens communs. Les poissons en mer sont rivaux et non excluables : chacun garde tout le gain de ses prises et partage la baisse du stock, c'est la tragédie des communs (Hardin, 1968). D'après la FAO (document 1), la part des stocks surexploités passe de 10 % en 1974 à 35,4 % en 2019 ($\times$ 3,5) et celle des stocks durables recule de 90 % à 64,6 %, soit $-25{,}4$ points. Réponses : la **réglementation** (totaux admissibles de captures de la politique commune de la pêche depuis 1983, moratoire canadien sur la morue en 1992), l'**appropriation** (quotas individuels transférables) et la **gestion communautaire** décrite par Ostrom (1990). Limite : en haute mer, aucun État ne peut exclure seul.

Conclusion. Les pouvoirs publics combinent commander, faire payer et créer des droits ; leur efficacité dépend de l'acceptabilité des mesures et, pour les ressources mondiales, de la coopération entre États. (10)

Attendus — Un raisonnement en deux parties qui exploite chaque document (un calcul tiré du document 1, une citation du document 2) et mobilise les auteurs du cours, avec une introduction et une conclusion courtes.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).